



Condition de vérification n°3

Programme d'inspection pour la prévention des incendies, et interdiction de fumer

Politique recommandée aux conseils scolaires
Programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains d'OSBIE

Programme d'inspection pour la prévention des incendies

Les inspections pour la prévention des incendies sont importantes afin de vérifier si les dispositifs de prévention installés dans vos établissements sont toujours en mesure de se déclencher en cas d'urgence. L'usure générale causée par l'usage normal peut se traduire par une défaillance de l'équipement au moment où vous en aurez le plus besoin. Des changements dans l'affectation d'un établissement ou d'un local peuvent mener à une protection inadéquate contre les incendies ou à des situations où l'équipement de sécurité se retrouve bloqué ou mis hors d'usage (p. ex., des portes coupe-feu qui sont maintenues ouvertes pour assurer l'aération ou des boîtes empilées jusqu'au plafond qui entravent les têtes des gicleurs automatiques). Des inspections régulières de prévention peuvent permettre d'identifier ces facteurs humains avant qu'ils n'entraînent des sinistres évitables.

Le programme d'inspection pour la prévention des incendies doit comporter les points suivants:

1. Les inspections doivent être effectuées chaque mois.
2. Il faut conserver un relevé des inspections des portes coupe-feu et des extincteurs d'incendie.
3. Aucune matière combustible ne doit être entreposée dans les locaux des installations mécaniques et électriques.
4. Il faut des preuves évidentes du bon entretien des locaux.

Interdiction de fumer

Bien que de nombreux conseils scolaires appliquent une politique d'interdiction de fumer, OSBIE continue de connaître des sinistres causés par des incendies déclenchés par des fumeurs négligents. Souvent, le problème avec la plupart des politiques d'interdiction de fumer vient de l'absence d'application du règlement.

Les recommandations suivantes se veulent des lignes directrices à l'intention des conseils

scolaires pour l'élaboration d'une politique d'interdiction de fumer. Une vérification de la politique d'un conseil qui révèle un programme rejoignant au moins ces recommandations contribuera à l'obtention d'un crédit pour la gestion des risques dans le cadre du programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains.

Le programme d'interdiction de fumer doit comporter les points suivants:

1. Une politique d'interdiction de fumer à l'échelle du conseil et s'appliquant à tous les établissements du conseil.
2. Pose bien en vue d'affiches dans tous les locaux des écoles.
3. Preuve évidente de conformité et d'application du règlement.